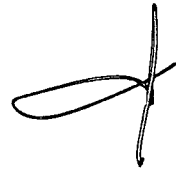


copie certifiée conforme



RIBUNAL DE COMMERCE
SAINT PIERRE (REUNION)
DEPOT DU : 14/09/2015
N° : 2015 A 2212
RC : 2001 B 82

A.E.S. SAINT PIERRE
S.A.S. au Capital de 77.700 €
Siège Social : 247 rue Amiral Lacaze
Terre Sainte 97410-SAINT PIERRE
RCS SAINT PIERRE 434 529 947

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14/03/2015**

L'an deux mil quinze
et le quatorze mars
à dix heures

Les associés de la S.A.S. « **A.E.S. SAINT PIERRE** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur la convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés

Monsieur Régis FIEGENWALD, tant en sa qualité de propriétaire de 700 actions qu'en qualité de représentant de la SAS QUINTA ESSENTIA, propriétaire de 77 actions, seuls associés de la Société et représentant ainsi la totalité des titres émis par la Société.

M. Régis FIEGENWALD préside la séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Nomination de la SAS TRINITY en qualité de président en remplacement de M. Régis FIEGENWALD*
- *Nomination des commissaires aux comptes*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de la présidence et de son rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Nomination de SAS TRINITY en remplacement de M. Régis FIEGENWALD

L'Assemblée Générale prend acte de la démission avec effet immédiat de M. Régis FIEGENWALD et décide de nommer en qualité de présidente d'AES SAINT PIERRE à compter de ce jour la SAS TRINITY au capital de 3.498.900 € et dont le siège social est fixé au 249 rue Amiral Lacaze 97410-SAINT PIERRE, RCS SAINT PIERRE 809 852 601.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Nomination des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale nomme commissaires aux comptes pour une durée de six exercices :

Titulaire : HP AUDIT, société de commissaires aux comptes dont le siège social est sis au 165 rue Marius et Ary Leblond 97410-SAINT PIERRE, RCS SAINT PIERRE 483 712 964

Suppléant : M. Mohammad PATEL, demeurant 165 rue Marius et Ary Leblond 97410-SAINT PIERRE

Lesquels ont fait savoir leur accord par écrit, chacun d'eux ayant précisé au préalable que les dispositions légales instituant des incompatibilités ou des interdictions de fonction ne peuvent lui être appliquées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.